

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2017

VALANT COMPTE-RENDU

L'an deux mil dix-sept, le 23 mars à 20h30, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Maryanick Méhaignerie, Maire.

Présents : Maryanick MEHAIGNERIE, Bernard DELAUNAY, Sabrina SAUDRAIS, Gérard GILBERT Pascale DAKA, Thierry DUPLAT, André MONGODIN, Marie-Anne BRIAND Louis ROZE, Nicole BARDAINE, Claudine PAYSANT, Marie-Thérèse ESNAULT, Daniel CHEUL, Christophe BOITTIN, Yannez BOUCHER-HENRY, David VEILLARD Rachel CHEVILLARD, Florence PAINCHAUD, Stéphane DOUABIN

Excusé(e)s :

Pouvoirs :

David VEILLARD est nommé secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve à l'UNANIMITE le procès-verbal du 23 février 2017.

Les questions suivantes sont ajoutées à l'ordre du jour :

- étude pré-opérationnelle de l'îlot Saint Martin
- subvention pour l'opération Cirque
- Acquisition des éléments de Fonds de Commerce pour le bar des Sports

Le présent compte-rendu a été affiché le 30/03/2017.

➤ **2017 03 23 d1 à d4 – Finances - Comptes administratifs 2016**

Mme le Maire sort de la salle du Conseil pour le vote

Marie-Anne BRIAND est absente pour ces délibérations.

Monsieur DELAUNAY, adjoint au Maire, expose :

Les projets de comptes administratifs ont été étudiés lors du conseil municipal du 23 février 2017 et lors des commissions finances les 8 février, 1er mars et 15 mars 2017. Ils sont soumis au vote du Conseil après rappel des résultats.

Ils ont été transmis par mail aux conseillers le 21 février 2017 et par courrier avec la convocation du Conseil Municipal.

• **Budget principal**

Section de fonctionnement

	BP	Réalisations
Dépenses	1 309 557,00 €	1 076 786,48 €
Recettes	1 309 557,00 €	1 417 925,45 €
Résultat 2016		341 138,97 €
Résultat reporté 2014		0,00 €
Résultat cumulé		341 138,97 €

Section d'investissement

	BP	Réalisations
Dépenses	2 184 130,00 €	1 374 047,24 €
Recettes	2 184 130,00 €	1 372 384,70 €
Résultat 2016		-1 662,54 €
Résultat reporté 2015		-91 881,97 €
Résultat cumulé (A)		-93 544,51 €

Mme la Maire étant sortie pour le vote, le conseil municipal, après délibération, approuve le compte administratif 2016 par 16 votes POUR et 1 ABSTENTION.

- **Budget assainissement**

Section de fonctionnement

	BP	Réalisations
Dépenses	189 600,00 €	23 046,69 €
Recettes	189 600,00 €	33 729,06 €
Résultat de l'exercice		10 682,37 €
Résultat N-1 à reporter		148 541,69 €
Résultat cumulé		159 224,06 €

Section d'investissement

	BP	Réalisations
Dépenses	191 145,40 €	1 571,10 €
Recettes	191 145,40 €	17 432,02 €
Résultat de l'exercice		15 860,92 €
Résultat N-1 à reporter		173 716,38 €
Résultat cumulé		189 577,30 €

Mme la Maire étant sortie pour le vote, le conseil municipal, après délibération, approuve le compte administratif 2016 par 16 votes POUR et 1 ABSTENTION.

- **Budget lotissement « Le Champ Richard »**

Fonctionnement

	BP	Réalisations
Dépenses	222 607,04 €	149 626,06 €
Recettes	222 607,04 €	162 346,26 €
Résultat de l'exercice		12 720,20 €
Résultat N-1 à reporter		-2,41 €
Résultat cumulé		12 717,79 €

Investissement

	BP	Réalisations
Dépenses	387 446,66 €	122 496,87 €
Recettes	387 446,66 €	147 499,63 €
Résultat de l'exercice		25 002,76 €
Résultat N-1 à reporter		-147 499,63 €
Résultat cumulé		-122 496,87 €

Mme la Maire étant sortie pour le vote, le conseil municipal, après délibération, approuve le compte administratif 2016 par 16 votes POUR et 1 ABSTENTION.

- **Budget ZA la Haute Bouexière**

Fonctionnement

	BP	Réalisations
Dépenses	63 132,07 €	0,00 €
Recettes	63 132,07 €	0,00 €
Résultat de l'exercice	0,00 €	0,00 €
Résultat N-1 à reporter	0,00 €	-4 483,93 €
Résultat cumulé	0,00 €	-4 483,93 €

Investissement

	BP	Réalisations
Dépenses	97 286,28 €	0,00 €
Recettes	97 286,28 €	0,00 €
Résultat de l'exercice	0,00 €	0,00 €
Résultat N-1 à reporter	0,00 €	-38 643,14 €
Résultat cumulé	0,00 €	-38 643,14 €

Mme la Maire étant sortie pour le vote, le conseil municipal, après délibération, approuve le compte administratif 2016 par 16 votes POUR et 1 ABSTENTION.

➤ **2017 03 23 d5 à d8 – Finances : Comptes de gestion 2016**

Marie-Anne BRIAND est absente pour ces délibérations.

Mme la Maire présente au conseil les comptes de gestion 2016 transmis par le trésorier, qui sont conformes aux comptes administratifs 2016 :

- **Budget principal**

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 269 969,50	1 331 624,34	3 541 593,84
Titres de recette émis (b)	1 372 284,78	1 418 096,73	2 790 381,51
Réductions de titres (c)	0,00	171,28	171,28
Recettes nettes (d = b - c)	1 372 284,78	1 417 925,45	2 790 210,23
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 269 969,50	1 331 624,34	3 541 593,84
Mandats émis (f)	1 374 947,24	1 078 562,01	2 453 509,25
Annulations de mandats (g)	0,00	1 775,53	1 775,53
Depenses nettes (h = f - g)	1 374 947,24	1 076 786,48	2 451 733,72
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		341 138,97	339 476,43
(h - d) Déficit	1 862,54		

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2016 à l'unanimité.

- **Budget assainissement**

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	191 148,48	189 600,00	380 748,48
Titres de recette émis (b)	17 432,02	23 729,06	41 161,08
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	17 432,02	23 729,06	41 161,08
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	191 148,48	189 600,00	380 748,48
Mandats émis (f)	1 871,18	23 046,69	24 917,87
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Depenses nettes (h = f - g)	1 871,18	23 046,69	24 917,87
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		16 682,37	16 682,37
(h - d) Déficit	18 376,46		

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2016 à l'unanimité.

- **Budget lotissement « Le Champ Richard »**

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	367 446,66	222 607,04	610 053,70
Titres de recette émis (b)	147 492,63	162 346,26	309 845,89
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	147 492,63	162 346,26	309 845,89
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	367 446,66	222 607,04	610 053,70
Mandats émis (f)	122 496,87	149 626,06	272 122,93
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Depenses nettes (h = f - g)	122 496,87	149 626,06	272 122,93
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	25 002,76	13 720,20	37 722,96
(h - d) Déficit			

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2016 à l'unanimité.

- **Budget ZA la Haute Bouexière**

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	97 286,26	63 132,07	160 418,35
Titres de recette émis (b)	0,00	0,00	0,00
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	0,00	0,00	0,00
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	97 286,26	63 132,07	160 418,35
Mandats émis (f)	0,00	0,00	0,00
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Depenses nettes (h = f - g)	0,00	0,00	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	0,00	0,00	0,00
(h - d) Déficit	0,00	0,00	0,00

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2016 à l'unanimité.

➤ **2017 03 23 d9 – Finances : taux 2017 des taxes locales**

Marie-Anne BRIAND est absente pour cette délibération.

Mme la Maire expose :

La commission finances, réunie le 15 mars 2017, propose d'augmenter les taux d'impositions pour 2017 de la manière suivante :

	Base	Taux	Produit à taux constants	Evolution du taux	Taux	Produit fiscal avec augm.	Différence
Taxe d'habitation	1 795 000	14,42%	258 839	7,00%	15,43%	276 958	18 118,73
Taxe foncière (bâti)	1 162 000	13,85%	160 937	7,00%	14,82%	172 203	11 265,59
Taxe foncière (non bâti)	211 300	32,87%	69 454		32,87%	69 454	-
	TOTAL		489 230			518 615	29 384,32

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le taux d'imposition 2017 à l'unanimité.

➤ **2017 03 23 d10 et 11 – Budget principal : affectation des résultats 2016 et budget primitif 2017**

Marie-Anne BRIAND est absente pour cette délibération.

Mme le Maire, expose :

- **Affectation du résultat**

La commission finances propose d'affecter les résultats de la façon suivante :

INVESTISSEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	2 184 130,00 €	1 374 047,24 €
Recettes	2 184 130,00 €	1 372 384,70 €
Résultat 2016		-1 662,54 €
Résultat reporté 2015		-91 881,97 €
Résultat cumulé (A)		-93 544,51 €
Restes à réaliser		
Dépenses		287 255,47 €
Recettes		21 350,00 €
Résultat (B)		-265 905,47 €
A financer		-359 449,98 €
FONCTIONNEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	1 309 557,00 €	1 076 786,48 €
Recettes	1 309 557,00 €	1 417 925,45 €
Résultat 2016		341 138,97 €
Résultat reporté 2014		0,00 €
Résultat cumulé		341 138,97 €
Affectation du résultat		
Résultat de fonctionnement		
R002 - Excédent reporté en fonctionnement		0,00 €
1068 - Excédent à affecter en investissement		341 138,97 €
Résultat d'investissement		
D001 - Déficit d'investissement reporté		-93 544,51 €

Le déficit cumulé de la section d'investissement et des restes à réaliser s'élevant à 359 449,98 €, la commission propose d'affecter l'intégralité de l'excédent de fonctionnement en investissement.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve cette proposition à l'unanimité.

Marie-Anne BRIAND est présente pour les délibérations suivantes.

- Budget primitif 2017

La proposition de budget primitif pour 2017 a été étudiée par la commission finances et transmise par courrier aux conseillers le 16 mars 2017.

Elle s'équilibre comme suit :

- Fonctionnement – Dépenses et recettes (vote au chapitre) : 1 427 616 €
- Investissement – Dépenses et recettes (vote à l'opération) : 1 499 983,12 €

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve cette proposition à l'unanimité.

- **2017.03.23 d12 et d13 – Budget assainissement : affectation du résultat 2016 et budget primitif 2017**

Mme le Maire, expose :

- Affectation du résultat

La commission finances propose d'affecter les résultats de la façon suivante :

Fonctionnement

	BP	Réalisations
Dépenses	189 600,00 €	23 046,69 €
Recettes	189 600,00 €	33 729,06 €
Résultat de l'exercice		10 682,37 €
Résultat N-1 à reporter		148 541,69 €
Résultat cumulé		159 224,06 €
Affectation du résultat - R002 Excédent de fonctionnement reporté		159 224,06 €

Investissement

	BP	Réalisations
Dépenses	191 145,40 €	1 571,10 €
Recettes	191 145,40 €	17 432,02 €
Résultat de l'exercice		15 860,92 €
Résultat N-1 à reporter		173 716,38 €
Résultat cumulé		189 577,30 €
Affectation du résultat - R001 Excédent d'investissement reporté		189 577,30 €

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve cette proposition à l'unanimité.

- Budget primitif 2017

La proposition de budget primitif pour 2017 a été étudiée par la commission finances et transmise par courrier aux conseillers le 16 mars 2017.

Elle s'équilibre comme suit :

- Fonctionnement – Dépenses et recettes (vote au chapitre) : 184 224,06 €
- Investissement – Dépenses et recettes (vote au chapitre) : 207 165,03 €

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve cette proposition à l'unanimité.

- **2017.03.23 d14 et d15 – Budget ZA de la Haute Bouexière : affectation du résultat 2016 et budget primitif 2017**

Mme le Maire, expose :

- Affectation du résultat

La commission finances propose d'affecter les résultats de la façon suivante :

Fonctionnement

	BP	Réalisations
Dépenses	63 132,07 €	0,00 €
Recettes	63 132,07 €	0,00 €
Résultat de l'exercice	0,00 €	0,00 €
Résultat N-1 à reporter	0,00 €	-4 483,93 €
Résultat cumulé	0,00 €	-4 483,93 €
Affectation du résultat - D002 déficit de fonctionnement reporté	0,00 €	-4 483,93 €

Investissement

	BP	Réalisations
Dépenses	97 286,28 €	0,00 €
Recettes	97 286,28 €	0,00 €
Résultat de l'exercice	0,00 €	0,00 €
Résultat N-1 à reporter	0,00 €	-38 643,14 €
Résultat cumulé	0,00 €	-38 643,14 €
Affectation du résultat - D001 déficit d'investissement reporté	0,00 €	-38 643,14 €

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve cette proposition à l'unanimité.

- Budget primitif 2017

La proposition de budget primitif pour 2017 a été étudiée par la commission finances et transmise par courrier aux conseillers le 16 mars 2017.

Elle s'équilibre comme suit :

- Fonctionnement – Dépenses et recettes (vote au chapitre) : 63 132,07 €
- Investissement – Dépenses et recettes (vote au chapitre) : 97 286,28 €

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve cette proposition à l'unanimité.

- 2017.03.23 d16 et d17 – Budget Lotissement « Le Champ Richard » : affectation du résultat 2016 et budget primitif 2017

Mme le Maire expose :

- Affectation du résultat

La commission finances propose d'affecter les résultats de la façon suivante :

Fonctionnement

	BP	Réalisations
Dépenses	222 607,04 €	149 626,06 €
Recettes	222 607,04 €	162 346,26 €
Résultat de l'exercice		12 720,20 €
Résultat N-1 à reporter		-2,41 €
Résultat cumulé		12 717,79 €
Affectation du résultat - D002 déficit de fonctionnement reporté		12 717,79 €

Investissement

	BP	Réalisations
Dépenses	387 446,66 €	122 496,87 €
Recettes	387 446,66 €	147 499,63 €
Résultat de l'exercice		25 002,76 €
Résultat N-1 à reporter		-147 499,63 €
Résultat cumulé		-122 496,87 €
Affectation du résultat - D001 déficit d'investissement reporté		-122 496,87 €

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve cette proposition à l'unanimité.

- Budget primitif 2016

La proposition de budget primitif pour 2017 a été étudiée par la commission finances et transmise par courrier aux conseillers le 16 mars 2017.

Elle s'équilibre comme suit :

- Fonctionnement – Dépenses et recettes (vote au chapitre) : 149 491,53 €
- Investissement – Dépenses et recettes (vote au chapitre) : 279 421,61 €

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve cette proposition à l'unanimité.

- 2017 03 23 d18 – Personnel communal : prime annuelle 2017

Mme Le Maire expose :

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le versement de la prime annuelle du personnel communal pour 2017 dans les conditions suivantes (identiques à 2016) :

- 690 € brut pour un agent à temps plein, soit une enveloppe globale de 7 200 € à porter en dépenses de fonctionnement
- Versement : 50 % avec les salaires de juin, 50 % avec les salaires de décembre.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

- 2016 03 24 d19 – Ecole privée : demande de subvention à caractère social 2016

Mme Pascale DAKA, adjointe au Maire, expose :

Cette demande de subvention, encadrée par une convention signée le 12 juillet 2013, concerne :

- Les frais de piscine (hors horaire scolaire obligatoire)
- Les fournitures scolaires individuelles
- Les activités pédagogiques : sorties et actions pédagogiques, classes de découverte

Pour l'année scolaire 2016/2017, l'école privée sollicite le versement d'une subvention de 16 393,29 € soit 64,28 € par élèves pour 255 élèves domiciliés à Balazé.

Pour information, la subvention 2015/2016 s'élevait à 16 450,17 € pour 272 élèves.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve cette subvention de 16 393,29 € à l'unanimité.

- 2017 03 23 d20 – Place de la Paix : clef de répartition de la TVA

Vu la délibération 2016 10 13 D3 du 13 octobre 2016,

Mme le Maire informe le conseil municipal que l'opération de réhabilitation d'un commerce et logement ouvre le droit à l'usage de deux taux de TVA différents (un taux de TVA à 20 % pour la partie commerce et un taux de TVA à 10 % pour les logements).

Il convient dans le cadre de cette opération de réhabilitation de définir la clé de répartition de cette TVA afin de permettre son règlement dans les différentes facturations à intervenir sur ce dossier. Cette répartition de la TVA est effectuée au prorata de la surface concernée par l'opération d'aménagement soit :

Surface commerce : 210.00 m² soit 37% avec une TVA à 20%

Surface logements : 364.78 m² soit 63 % avec TVA à 10%

La mission architecte étant une mission complète avec suivi des travaux, ces deux taux de TVA s'appliquent aux honoraires architectes et à leur cotraitant proportionnellement à la surface du bâtiment et nécessite la réalisation d'un avenant. Cette répartition s'applique également aux autres études complémentaires (tel que la coordination SPS, le contrôle technique, etc.) mais également tous les travaux ne pouvant être directement ventilés sur la partie commerce ou logement.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve cette proposition à l'unanimité.

➤ **2017 03 23 d21 – Indemnités des élu.es : évolution de la grille indiciaire**

Mme le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1,

Vu la délibération du 14 avril 2014 approuvant le régime indemnitaire des élu.es,

Vu le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 prévoyant l'évolution de la grille indiciaire,

Considérant que la délibération du 14 avril 2014 faisait référence à l'indice 1015,

Considérant que le décret susvisé a autorisé l'évolution de cet indice,

Il est proposé aux conseillers de modifier la délibération du 14 avril 2014 en faisant référence à l'indice brut terminal de la fonction publique et non à l'indice 1015 qui a évolué,

Répartition pour le mandat 2014-2020

	% de l'indice brut terminal de la fonction publique
Maire	34,40%
1er adjoint	22,50%
2ème adjoint	14,00%
3ème adjoint	14,00%
4ème adjoint	14,00%
5ème adjoint	14,00%
Conseiller municipal (Conseiller communautaire)	6,00%
Total	

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil municipal approuve le versement des indemnités dans les conditions suivantes (taux en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24, L 2123-24-1 du CGCT) :

- Le Maire : 34.40 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Le 1^{er} adjoint : 22.50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

- Les 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} adjoints : 14 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Le conseiller municipal conseiller communautaire : 6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

➤ **2017 03 23 d22 – Mise à jour du tableau des effectifs**

Suite à la réforme PPCR certains grades ont été supprimés notamment le grade d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe. Il est donc nécessaire de supprimer ce poste et de créer le poste correspondant au nouveau grade suite à la réforme PPCR : Adjoint du Patrimoine.Principal de 2^{ème} Classe

Date de création de l'emploi	Filière	Grade	Catégorie	Libellé emploi	Poste pourvu	Temps de travail
19/10/2012	Administrative	Attaché	A	Secrétaire générale	1	TC
01/03/2014	Administrative	Rédacteur	B	Agent chargé de la comptabilité, urbanisme et action sociale	1	TC
01/05/2008	Administrative	Adjoint administratif 2ème classe	C	Agent chargé de l'accueil, état civil, élections et communication	1	TC
01/05/2013	Technique	Agent de maîtrise	C	Responsable des services techniques	1	TC
01/05/2013	Technique	Adjoint technique principal 1ère classe	C	Agent chargé de la maintenance des bâtiments et voirie	1	TC
02/07/2009	Technique	Adjoint technique principal 2ème classe	C	Agent chargé de l'entretien des espaces verts	1	TC
04/06/2012	Technique	Adjoint technique 2ème classe	C	Agent chargé de l'entretien des espaces verts	1	TC
01/09/2012	Technique	Adjoint technique 2ème classe	C	Agent chargé de l'entretien des bâtiments	1	TNC 30h
12/07/2013	Sportive	Educateur des activités physiques et sportives	B	Animateur sportif	1	TC
01/01/2007	Culturelle	Adjoint du patrimoine 1ère classe	C	Agent chargé de la bibliothèque	1	TNC 28,24h
23/03/2017	Culturelle	Adjoint du patrimoine Principal 2ème classe	C	Agent chargé de la bibliothèque	1	TNC 28,24h

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité :

- La suppression du poste d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe
- La création du poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe

➤ **2017 03 23 d23 – Subvention à l'opération du Cirque de l'école**

Vu la délibération 2016 11 17 D5 du 17 novembre 2016,

Mme Pascale DAKA, Adjointe au Maire,

Du 9 au 20 janvier, un cirque d'une capacité de 700 places s'est implanté sur un terrain privé de la commune. Le coût prévisionnel de cette animation était de 14 000 € soit un coût de revient de 50 € par élève.

L'OGEC et l'APEL financent en grande partie ce projet et le financement sera complété par une régie de recette (Ticket à 8 ou 9 € avec une recette estimée à 8 640 €).

Une demande de subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 2 000 € avait été approuvée par les conseillers le 17 novembre 2016 pour permettre de limiter le prix d'entrée pour les spectateurs.

Le 14 Mars 2017, l'école de Balazé a transmis le résultat définitif de l'opération. La subvention nécessaire pour équilibrer cette manifestation s'élève à 1 631 € pour le compte de l'OGEC.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité cette subvention.

➤ **2017 03 23 d24 – Bar des Sports : acquisition des éléments du Fonds de commerce**

Mme la Maire expose :

La commune de Balazé s'est fixée comme priorité de ne pas laisser dépérir son bourg en y maintenant la présence d'une offre commerciale de proximité et diversifiée et en assurant un lien social avec les habitants. Le bar des sports s'inscrit dans cette priorité de maintien de la vie économique du bourg en offrant aux habitants un lieu de vie animé.

Par délibération en date du 7 mars 2016, la Commune de Balazé a fait une offre de rachat des éléments du fonds de commerce pour un montant de 6 500 €,

Par ordonnance en date du 20 avril 2016, le Juge en charge de la procédure de liquidation judiciaire a validé la cession des éléments du fonds de commerce à la Commune pour un montant de 6 500 € ventilé comme suit :

- Licence de débits de boissons de 4^{ème} catégorie : 1 500 €
- Clientèle et débit de tabac : 3000 €
- Matériel d'exploitation et stock résiduel : 2 000 €

Cette cession comprend les éléments de fonds de commerce et n'inclut pas le droit au bail.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité :

- De prendre acte de l'ordonnance du juge en charge de la liquidation judiciaire
- De valider le rachat des éléments de fonds de commerce susvisés
- D'autoriser Madame Le Maire à signer l'acte de cession des éléments du fonds de commerce susvisés auprès de Me BUIN, notaire à Vitré
- D'autoriser Mme la Maire à signer tout document relatif à ce dossier

➤ **2017 03 23 d25 – Etude pré-opérationnelle – Îlot Saint Martin**

Mme Le Maire expose,

Dans le cadre du programme de revitalisation du centre-bourg, la Commune avait mené une étude de programmation urbaine afin de repérer les actions possibles et les espaces prioritaires.

L'îlot de la Rue Saint Martin est un axe prioritaire dans le cadre de la revitalisation du centre bourg. A ce titre, il est nécessaire de mener une étude pré-opérationnelle avec un cabinet d'architecte afin de définir plus précisément l'opération, d'estimer le coût, le phasage et la durée des travaux.

La Commune peut être accompagnée dans cette étude sur le plan opérationnelle et financier par l'Etablissement Public Foncier de Bretagne ainsi que Vitré Communauté dans le cadre des objectifs du PLH.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Madame Le Maire à consulter des cabinets d'architectures pour mener cette étude pré-opérationnelle de l'îlot Saint Martin

- d'autoriser Madame Le Maire à solliciter l'appui financier et opérationnelle de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne pour cette opération
- d'autoriser Madame Le Maire à solliciter l'appui financier et opérationnelle de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne dans le cadre des objectifs du PLH pour cette opération

➤ **Décisions du Maire prises en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du CGCT (Délibération du 14 avril 2014)**

Droit de préemption urbain

- ✓ 2017-03 : ZA de la Bouexière – parcelles ZZ221 et ZZ246 – pas de préemption

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Mme le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoir du Conseil Municipal.

➤ **Compte-rendu des commissions**

Commission Voirie du 28/02/2017

Commission LASIC du 26/02/2017

Commission LASIC du 06/03/2017

➤ **Questions et informations diverses**

1 – Consultations pour le financement de la rénovation de la Place de la Paix

Le Conseil Municipal a examiné les différentes offres reçues. Au regard des taux proposés, les conseiller.es souhaitent actualiser l'offre pour un montant emprunté supérieur.

Mme Le Maire, disposant de la délégation du Conseil, signera l'offre la plus économiquement avantageuse et informera le Conseil lors de la prochaine séance.

2 – Dates à retenir

Commissions :

- Commission Voirie Bâtiments ADAP : le 5 avril 2017
- Commission PLU : le 25 avril 2017 (prévoir une réunion de travail en amont)
- Commission d'appel d'offres PATA à Bréal sous Vitré le 29 Mars 2017
- Commission LASIC : le 4 avril 2017
- CCAS le 3 avril 2017

Réunions :

- Jeudi 30 mars 2017 à 17h45 à la Salle Polyvalente d'Essé – Pays de Vitré : Assemblée Générale annuelle du Conseil de Développement
- Jeudi 30 mars 2017 à 20h15 à l'Hôtel Restaurant La Grenouillère à Vitré – MSA « La Santé par les Huiles essentielles »
- Jeudi 6 avril 2017 à 10h30 à la Salle Polyvalente de Pocé-les-Bois – Assemblée générale de le FGDON

Dates à retenir :

- Du 10 au 14 avril FSCF
- Le 4 avril formation sur le greffage des Pommiers

Prochains Conseils Municipaux :

Jeudi 20 avril 2017

Jeudi 18 mai 2017

Jeudi 22 juin 2017

Jeudi 20 juillet 2017

La Maire :

Les membres du bureau municipal :

The image shows five handwritten signatures in black ink. The top signature is the most legible, appearing to be 'Pelquium'. Below it, there are four other signatures: one on the left that looks like 'DS', one in the center that looks like 'Gillet', one on the right that looks like 'Dyler', and one above 'Dyler' that consists of the letters 'GB' inside a circle.

